

ASSEMBLÉE DU 30 AVRIL 2018

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le trentième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Richard Dion
M. Yvon Tranchemontagne
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin
M. Étienne Bertrand

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	923
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	924
2. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	924
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 AVRIL 2018.....	924
4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	925
4.1. MODE DE TAXATION DES MESURES ET VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES	925
4.2. PEINTURE ET CHANGEMENT DES STORES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHEVALIER-DE LORIMIER	925
4.3. BORNE SANS-FIL POUR LE SIGNAL INTERNET DU VIEUX CHALET DES LOISIRS.....	925
4.5. FONDATION DE LA MASSOTHÉRAPIE : DEMANDE DON	925
4.6. RAPPORT FINANCIER 2017	925
4.7. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER : DEMANDE DE DON	926
4.8. MAISON DE LA FAMILLE AUX QUATRE VENTS : DEMANDE DE DON	926
5.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE	926
6.0. TRANSPORT ROUTIER.....	926
6.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE.....	926
6.2. TRAVAUX AU PONT DE LA RIVIÈRE CHICOT	926
6.3 PONCEAU DE LA ROUTE SAINT-ÉSPRIT	926
6.4 TRACTEUR À GAZON.....	927
6.5. NOUVEAU CAMION DE VOIRIE.....	927
6.6. TRAVAUX SUR LES CHEMINS	927
6.7. LETTRAGE DES VÉHICULES	927
7.0. HYGIÈNE DU MILIEU.	928
7.1. LISTE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES BIOFILTRE ECOFLO	928
7.2. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES	928
7.3. TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION.....	928
7.4. FACTURATION DE L'EAU POTABLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY.....	928
8.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE	928
8.1. FUSION DES OMH	928
9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....	929
9.1. DÉROGATION AU R.P.E.P.....	929
9.2. GESTION DGNE ET ULM QUÉBEC	929
9.3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE	929
9.4. PROJET DE L'ÉGLISE	931

9.5. PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SHQ	931
9.6. FLEURONS DU QUÉBEC	932
9.6.1 Jardinières.....	932
9.6.2 Règlement sur l'abattage d'arbres.....	933
10.0 LOISIR ET CULTURE	934
10.1. RENDEZ-VOUS AU CŒUR DU VILLAGE.....	934
10.1.1 <i>La Sinfonia de Lanaudière</i>	934
10.1.2 <i>Programme des activités</i>	934
10.1.3 <i>Hommage aux patriotes</i>	934
10.2. PROJET DE SENTIER PÉDESTRE AU PARC MUNICIPAL	935
10.3. 56 ^e ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU RÉSEAU BIBLIO.....	935
10.4. FLEURS D'IMPRESSION.....	935
10.5. ACHAT DE CHAISES POUR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE	936
10.6. MONITRICE DE CAMP DE JOUR	936
11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS	936
12.0. COURRIER.....	936
13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS	936
14.0. ADOPTION DES COMPTES.....	937

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

rés. 01-05-2018

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 9 AVRIL 2018

rés. 02-05-2018

Il est proposé par M. Étienne Bertrand, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de l'assemblées du 9 avril deux mille dix-huit avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. MODE DE TAXATION DES MESURES ET VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

Le directeur général rappelle au conseil la position que la MRC de D'Autray nous recommande de prendre concernant la taxation des mesures et des vidanges de fosses septiques. Cette recommandation propose d'adopter un taux de taxation unique, peu importe que les fosses soient vidangées ou mesurées. Le conseil mentionne qu'il préfère continuer à taxer ce service au coût réel.

4.2. PEINTURE ET CHANGEMENT DES STORES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHEVALIER-DE LORIMIER

Le projet de refaire la peinture et de remplacer les stores est suspendu. Si le projet de transformation de l'église en centre communautaire se concrétise, il ne sera pas nécessaire de procéder.

4.3. BORNE SANS-FIL POUR LE SIGNAL INTERNET DU VIEUX CHALET DES LOISIRS

La soumission pour l'achat d'une borne sans-fil a été déposée sur les tablettes du conseil. Plusieurs personnes se sont plaintes du mauvais signal Internet au vieux chalet des loisirs. La borne actuelle, installée dans le nouveau chalet des loisirs, n'est pas assez puissante pour fournir un signal adéquat dans le vieux chalet des loisirs. Après avoir consulté le service des TI de la MRC de D'Autray, un modèle de borne a été proposé.

- Bureau en gros, routeur sans-fil, TP-Link, Archer C7 : 147.79 \$ (av tx)
- Fleet Info, routeur sans-fil, TP-Link, Archer C7 : 119.95 \$ (av tx)

rés. 03-05-2018

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de Fleet Info au montant de 119.95 \$ (avant taxes). Il est également résolu de confier l'installation au service des TI de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

4.5. FONDATION DE LA MASSOTHÉRAPIE : DEMANDE DON

La Fondation de la massothérapie demande au conseil une contribution financière pour sa campagne de financement 2018-2019.

La Fondation de la massothérapie a pour mission d'apporter un soutien aux personnes vivant avec un cancer, de la douleur chronique ou un problème de santé mentale en leur offrant gratuitement des soins de massothérapie. Ces derniers sont adaptés à leur état de santé et prodigués par des massothérapeutes agréés^{MD} par la FQM (ISO 9001:2015).

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

4.6. RAPPORT FINANCIER 2017

Dû à des problèmes d'ordre technique avec le portail municipal du MAMOT et les délais plus longs causés par l'implantation du logiciel Mégagest, le rapport financier 2017 sera présenté au conseil le lundi 7 mai 2018.

4.7. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER : DEMANDE DE DON

Le vice-président de la campagne de financement 2018, M. Gaétan Gravel, sollicite le conseil afin contribuer financièrement à la Fondation québécoise du cancer.

rés. 04-05-2018

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 100.00 \$ à la Fondation québécoise du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

4.8. MAISON DE LA FAMILLE AUX QUATRE VENTS : DEMANDE DE DON

Par suite des actes de vols et de vandalismes dont la *Maison de la Famille Aux quatre vents* a été victime le 4 janvier 2018, une campagne de levée de fonds a été initiée. Un objectif d'un peu plus de 34 000 \$ a été fixé. Actuellement, il manque un peu plus de 10 500 \$ pour atteindre cet objectif. Ces fonds serviront financer les réparations majeures qui sont nécessaires pour restaurer leurs locaux.

rés. 05-05-2018

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'un montant de 1 000.00 \$ à la *Maison de la Famille Aux quatre vents*.

Adoptée à l'unanimité.

5.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.0. TRANSPORT ROUTIER

6.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (anciennement le PAARRM) pour le remplacement de ponceaux rendu en fin de vie utile. Les ponceaux des chemins suivants seront remplacés :

rés. 06-05-2018

- Grand Rang Sainte-Catherine
- Route Saint-Esprit
- Rang York

Adoptée à l'unanimité.

6.2. TRAVAUX AU PONT DE LA RIVIÈRE CHICOT

Les travaux du ministère des transports débuteront le 30 avril et dureront environ 2 semaines. Durant les travaux, le pont sera fermé à la circulation automobile.

6.3 PONCEAU DE LA ROUTE SAINT-ESPRIT

Le directeur des travaux publics n'a reçu aucune soumission pour le ponceau de la route Saint-Esprit. Les entreprises approchées seront relancées.

6.4 TRACTEUR À GAZON

Soumissions pour un tracteur à gazon Kubota, modèle ZD 1011-48 :

Groupe Lafrenière tracteurs (Le) : 14 500.00 \$ (avant taxes)

Centre Kubota des Laurentides : 14 500.00 \$ (avant taxes)

Kubota Lanaudière A. Laporte et Fils : 13 950.00 \$ (avant taxes)

rés. 07-05-2018

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de Kubota Lanaudière A. Laporte et Fils au montant de 13 950.00 \$ (avant taxes). Il est également résolu que M. François Ricard, directeur des travaux publics, est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

6.5. NOUVEAU CAMION DE VOIRIE

Le nouveau camion de voirie est commandé. La benne est en cours de fabrication. La livraison devrait être effectuée d'ici 2 ou 3 semaines.

6.6. TRAVAUX SUR LES CHEMINS

Voici la liste des travaux qui devront être fait avant l'arrivée de la période estivale :

- Inspection de la signalisation routière
- Inspection des glissières de sécurité
- Peinture des ponts de bois et de béton
- Rapiéçage des chemins
- Lignage des chemins et des aires de stationnement
- Fauchage des accotements

6.7. LETTRAGE DES VÉHICULES

Les soumissions pour le lettrage des véhicules de la Municipalité :

6 logos de 20po x 13po et 4 numéros de plaques 4po x 20po

LettrArt Design : 253.00 \$ (av tx)

Service de lettrage Patrick Hébert : 567.00 \$ (av tx)

rés. 08-05-2018

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Étienne Bertrand et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de LettrArt Design pour le lettrage des véhicules de la Municipalité au prix de 253.00 \$ (av tx).

Adoptée à l'unanimité.

7.0. HYGIÈNE DU MILIEU.

7.1. LISTE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES BIOFILTRE ECOFLO

Le directeur général a déposé sur les tablettes du conseil la liste des adresses ayant une installation septique de type Ecoflo sans contrat d'entretien et avec contrat d'entretien pour l'année 2018.

7.2. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES

Le résultat de l'ouverture des soumissions de la collecte des matières putrescibles a été déposé sur les tablettes du conseil. Pour la Municipalité de Saint-Cuthbert, c'est EBI Environnement qui est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 127 373.62 \$ pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2022.

rés. 09-05-2018

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de EBI Environnement inc. au montant de 127 373.62 \$ et autorise M. Larry Drapeau, directeur général, à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION

Le directeur adjoint fait rapport au conseil du déroulement des travaux de modernisation à l'usine de filtration.

7.4. FACTURATION DE L'EAU POTABLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

La Municipalité est toujours en révision des dernières factures d'eau potable pour le réseau Saint-Viateur.

8.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

8.1. FUSION DES OMH

Considérant que la Société d'habitation du Québec a initié un processus afin de favoriser le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH);

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de Saint-Cuthbert de favoriser un regroupement à l'échelle de la MRC de D'Autray;

Considérant les dispositions de l'article 678.0.2.1 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) concernant l'acquisition de compétence par la MRC de D'Autray dans le domaine du logement social;

Considérant qu'à terme, les charges en lien avec l'exercice de cette compétence par la MRC de D'Autray feraient l'objet d'une partie de budget spécifique et assumées par les municipalités sur lesquelles la MRC de D'Autray exerce sa compétence;

rés. 10-05-2018

En conséquence, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au conseil de la MRC de D'Autray d'adopter une résolution d'intention initiant un processus d'acquisition de compétence en matière de logement social sur le territoire des municipalités de Ville Saint-Gabriel, de Saint-Norbert, de Sainte-Élisabeth, de Lanoraie, de Saint-Cuthbert, de Saint-Barthélemy, de Berthierville et de Saint-Ignace-de-Loyola, en vue de créer l'Office régional d'habitation (ORH) de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1. DÉROGATION AU R.P.E.P.

Le directeur général a déposé sur les tablettes du conseil la liste des municipalités « mandantes » et « requérantes » qui participent au recours pour une dérogation au R.P.E.P. En plus de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans la MRC de D'Autray, les municipalités suivantes participent au recours :

- Lanoraie
- Sainte-Élisabeth
- Sainte-Geneviève-de-Berthier
- Saint-Gabriel-de-Brandon
- Saint-Norbert

9.2. GESTION DGNE ET ULM QUÉBEC

Le 12 avril 2018, il a été signifié à la Municipalité une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire par Gestion DGNE et ULM Québec. Cette demande a pour objectif de porter en Cour supérieure le litige concernant l'exploitation d'une crêperie au 3010 route Bélanger.

9.3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est donné par M. Yvon Tranchemontagne que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement concernant la modification du règlement de zonage numéro 82 afin d'autoriser les restaurants saisonniers et la location de salles de réception dans la zone 18VI et de prohiber les commerces de vente de cannabis dans les zones 4HC et 7HC.

Projet de règlement numéro 293

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin d'autoriser les restaurants saisonniers ainsi que la location de salles de réception dans la zone 18VI. Le règlement prévoit également de prohiber les commerces de vente de cannabis dans la zone 4HC et la zone 7HC.

Attendu que Ferme Valrémi a fait une demande de modification du règlement de zonage afin d'autoriser les restaurants saisonniers dans la zone 18VI ainsi que la location de salles de réception ;

Attendu que Ferme Valrémi possède une cabane à sucre avec une grande salle à manger qu'il utilise durant la période des sucres pour donner le service de repas ;

Attendu que Ferme Valrémi désire donner le service de restaurant aux motoneigistes et aux véhicules tout terrain durant la période hivernale s'étendant du 1^{er} décembre au 30 avril ;

Attendu que le sentier de motoneige passe déjà sur la propriété de Ferme Valrémi à proximité de la cabane à sucre et que le sentier de véhicule tout terrain passe également sur la propriété de Ferme Valrémi et se rend jusqu'à la cabane à sucre ;

Attendu que Ferme Valrémi louait la salle à manger de la cabane à sucre à des fins de réceptions en dehors de la période des sucres et désire poursuivre ainsi ;

Attendu que le règlement numéro 270, adopté le 2 mai 2016, a modifié les usages commerciaux de la zone 18VI et ne permet plus la location de salles de réception à des fins commerciales dans cette zone ;

Attendu que la bâtisse visée par la demande est située à plus de 500 mètres du chemin public et à plus de 300 mètres de toute résidence voisine ;

Attendu que la Commission Scolaire des Samares a demandé à la Municipalité de Saint-Cuthbert de modifier la réglementation afin de ne pas autoriser à proximité de l'école, la vente de cannabis ;

En conséquence, il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 293 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Article 2- La grille de spécification « *autres spécifications* » de l'annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifiée en ajoutant la « *note 20* » vis-à-vis la colonne « *usage spécifiquement permis* » et vis-à-vis la rangée 18VI.

Article 3- La grille de spécification « *autres spécifications* » de l'annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifiée en ajoutant la « *note 21* » vis-à-vis la colonne « *usage spécifiquement exclu* » et vis-à-vis les rangées 4HC et 7HC.

Article 4- La grille de spécifications « *Notes* » de l'annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifié par l'ajout de la « *note 20* » et de la « *note 21* » comme suit :

Note 20 : Les restaurants saisonniers sont autorisés du 1^{er} décembre au 30 avril de chaque année. Les salles de réception commerciale sont autorisées durant toute l'année.

Note 21 : Les commerces de vente de cannabis sont prohibés.

Article 5- Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Adoption du premier projet de règlement par résolution

rés. 11-05-2018

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le premier projet de règlement numéro 293 visant à modifier le règlement de zonage numéro 82 et plus spécifiquement de modifier les usages permis dans les zones 18 VI et les usages exclus dans les zones 4HC et 7HC.

Le vote est demandé par M. Étienne Bertrand. Résultat du vote :

- Pour :
 - M. Richard Dion
 - M. Jean-Pierre Doucet
 - M. Yvon Tranchemontagne
 - M. Éric Deschênes
 - M. Gérald Toupin

- Contre :
 - M. Étienne Bertrand

Adoptée à la majorité.

Ce règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du présent règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant l'assemblée et à laquelle les membres du conseil présents déclareront l'avoir lu et renonceront à sa lecture.

9.4. PROJET DE L'ÉGLISE

rés. 12-05-2018

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de la firme Albert Piette & associés inc. pour le projet de transformation de l'église de Saint-Cuthbert en centre communautaire, au montant de 8 500 \$ (avant taxes). Il est également résolu que Richard Lauzon, directeur adjoint, est autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

9.5. PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SHQ

Le directeur adjoint explique au conseil le programme Rénovation Québec de la SHQ. Dans le cadre du programme Rénovation Québec (PRQ), une municipalité peut préparer un programme municipal de revitalisation sur son territoire et l'adopter par règlement. Ce programme peut encourager la réalisation d'unités résidentielles dans le contexte du programme AccèsLogis Québec.

La municipalité verse l'aide financière totale qui est accordée au propriétaire.

La participation financière de la SHQ à l'aide financière totale est de 50%. Les modalités de remboursement de cette participation sont précisées dans l'entente signée entre la municipalité et la SHQ. La Municipalité doit faire adopter une résolution pour sa participation au PRQ.

Le conseil n'est pas intéressé par ce programme.

9.6. FLEURONS DU QUÉBEC

9.6.1 Jardinières

Le directeur adjoint explique au conseil la possibilité d'implanter un programme incitatif pour l'achat de jardinière pour les commerces et les industries dans un plan d'embellissement de la Municipalité.

Politique et programme incitatif d'embellissement par les fleurs des commerces, des industries et des productions agricoles.

But du programme

Dans le but de favoriser la participation des citoyens à l'embellissement par les fleurs, la Municipalité a l'intention d'adopter un programme incitatif pour les propriétaires dont la propriété se situe sur le territoire de la Municipalité.

Confection de jardinières et achat de fleurs pour les pots

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demandera à l'automne 2018 et plus précisément vers la fin du mois d'octobre des prix à une pépinière grossiste pour la confection de jardinières de 24 pouces de diamètre et pour la fourniture de plants pour des pots de fleuraison, selon un devis préparé par les employés municipaux avec la collaboration de notre aménagiste horticole et du comité des pouces verts des Amis de la Chicot.

Confection de jardinières et de pots destinés aux propriétaires de commerces, d'industries, de productions agricoles et de résidences.

La Municipalité demandera des prix pour la fourniture de jardinières de 18 pouces et de 12 pouces de diamètre avec un devis identique ou semblable aux jardinières de la municipalité. Ces jardinières seront destinées aux commerces, aux industries, aux productions agricoles et même aux résidences qui sont intéressés à s'en procurer auprès de la Municipalité.

La Municipalité demandera également des prix pour des pots de 18 pouces et de 12 pouces de diamètre avec un devis identique aux jardinières mentionnées ci-dessus. Ces pots seront également destinés aux commerces, aux industries, aux productions agricoles et aux résidences qui sont intéressés à s'en procurer auprès de la Municipalité.

Acquisition et distribution des jardinières et des pots

Par suite d'un avis dans le bulletin municipal, les propriétaires de commerces, d'industries, de productions agricoles et de résidences pourront réserver avant le 15 décembre de chaque année, des jardinières ou des pots aux prix obtenus de la pépinière et publiés dans le bulletin municipal. Les propriétaires devront faire un dépôt de 50% du prix des jardinières et des pots qu'ils souhaitent se procurer auprès de la Municipalité.

Au printemps, au moment de la livraison des jardinières par la pépinière, la Municipalité distribuera les pots et les jardinières aux propriétaires concernés. Ceux-ci devront avoir acquitté la facture émise par la Municipalité à cet effet avant qu'elle en effectue la distribution.

rés. 13-05-2018

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte la *Politique et programme incitatif d'embellissement par les fleurs des commerces, des industries et des productions agricoles*.

Adoptée à l'unanimité.

9.6.2 Règlement sur l'abattage d'arbres

Le directeur adjoint explique au conseil la possibilité d'adopter un règlement sur l'abattage d'arbres dans le cœur villageois.

Avis de motion est donné par M. Richard Dion que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement concernant l'abattage des arbres dans le périmètre urbain.

Projet de règlement numéro 294

Concernant l'abattage des arbres dans le périmètre urbain.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert en vertu de la loi sur les compétences municipales, possède le pouvoir d'interdire l'abattage d'arbres sur son territoire ;

ATTENDU QU'afin d'éviter l'abattage d'arbres plantés à des fins ornementales ou à des fins d'embellissement à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité, le propriétaire du terrain doit obtenir un certificat d'autorisation de l'inspecteur en bâtiments et en environnement avant d'abattre un arbre ;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné lors d'une assemblée régulière tenue le 30 avril 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. _____, appuyé par M. _____ et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 294 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante ;

Article 2- Un propriétaire qui désire abattre sur son terrain un arbre planté à des fins ornementales ou à des fins d'embellissements à l'intérieur du périmètre urbain, doit obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Article 3- Le propriétaire doit obtenir un certificat de l'inspecteur en bâtiments et en environnement avant d'abattre un arbre situé à l'intérieur du périmètre urbain.

Article 4- Le périmètre urbain est plus amplement décrit au plan de zonage des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Article 5- Un certificat d'autorisation pour abattage peut être émis pour la sécurité des personnes et pour éviter des dommages à du matériel ou à des équipements. Un certificat d'autorisation peut être également émis si l'arbre présente des signes de maladies ou de détériorations justifiant son abattage.

Article 6- Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Bruno Vadnais
Maire

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Ce règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du présent règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant l'assemblée et à laquelle les membres du conseil présents déclareront l'avoir lu et renonceront à sa lecture.

10.0 LOISIR ET CULTURE

10.1. RENDEZ-VOUS AU CŒUR DU VILLAGE

10.1.1 La Sinfonia de Lanaudière

Dû à un conflit d'horaire avec ses musiciens, La Sinfonia Lanaudière était dans l'impossibilité de présenter son concert le dimanche 20 mai comme prévu. Après discussion avec le comité organisateur, il a été entendu que le concert sera présenté le samedi 19 mai à 19h00 à l'église de Saint-Cuthbert.

10.1.2 Programme des activités

Le directeur adjoint présente au conseil la programmation de *Rendez-vous au cœur du village*.

10.1.3 Hommage aux patriotes

Déroulement de la cérémonie : La mémoire des patriotes

1. Arrivée des personnages (patriotes avec drapeau, tambour et flûtes) (5 minutes)
2. Mot de bienvenue de M. le maire (3 minutes)
3. Allocutions
 - a. Représentant de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (3 minutes)
 - b. Représentant de la Société Nationale des Québécois de Lanaudière (3 minutes)
 - c. M. André Villeneuve, député de Berthier (3 minutes)
 - d. Mme Ruth Ellen Brosseau, député de Berthier-Maskinongé (3 minutes)
4. Remise de la toile à Mme Odette Sarrazin par M. Michel Beaudoin (2 minutes)
5. Mot de Mme Odette Sarrazin (5 minutes)
6. Lecture du testament politique de Chevalier de Lorimier (5 minutes)
7. Fin de la cérémonie (brunch au gymnase de l'école)

10.2. PROJET DE SENTIER PÉDESTRE AU PARC MUNICIPAL

L'évaluation du terrain que la Municipalité veut acquérir de la Commission Scolaire Des Samares a été effectué par la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la firme Évimbec. Le terrain a une valeur uniformisée de 97 200 \$ et la commission scolaire est en accord avec ce montant.

rés. 14-05-2018

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte d'acquérir le terrain ayant le numéro 6 222 316 au cadastre du Québec, au montant de 97 200 \$ de la Commission Scolaire Des Samares. Il est également résolu que le maire, M. Bruno Vadnais, et le directeur général, M. Larry Drapeau, sont autorisés à signer les documents liés à cette transaction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

10.3. 56^E ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU RÉSEAU BIBLIO

L'assemblée générale annuelle se tiendra vendredi le 8 juin 2018 à La Porte de la Mauricie à Yamachiche. La responsable de la bibliothèque désire y assister avec un membre du conseil si disponible et un membre bénévole de la bibliothèque.

rés. 15-05-2018

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les dépenses d'inscription et de déplacement pour la responsable de la bibliothèque, une bénévole et le conseiller responsable de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

10.4. FLEURS D'IMPRESSION

M. Claude Vallière soumet une demande au conseil afin d'afficher l'œuvre « Fleurs d'impression » au centre communautaire Chevalier-De Lorimier au lieu de l'église de Saint-Cuthbert.

Le conseil va réfléchir à cette demande et revenir plus tard avec une réponse.

10.5. ACHAT DE CHAISES POUR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

Des chaises pliables et empilables ont été trouvées à 14.75 \$ chacun via le site Internet LesPAC. Ces chaises sont de qualité institutionnelle. Selon le directeur de l'école, ces chaises conviendraient parfaitement pour le gymnase.

rés. 16-05-2018

Il est proposé par M. Étienne Bertrand, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat de 150 chaises au prix de 14.75 \$ l'unité.

Adoptée à l'unanimité.

10.6. MONTRICE DE CAMP DE JOUR

La directrice des loisirs a rencontré en entrevue Gabrielle Dion pour combler un poste de monitrice de camp de jour. La directrice des loisirs recommande fortement son embauche.

rés. 17-05-2018

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert embauche Gabrielle Dion au poste de monitrice de camp de jour.

M. Richard Dion déclare son intérêt et se retire étant donné que Gabrielle Dion est sa fille.

Adoptée à l'unanimité.

11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.

1. Balayage des trottoirs par les employés de la voirie
2. Balayage des rues, des ponts et des intersections par un entrepreneur
3. Nettoyage et entretien des terrains : parc, bureau, usine de filtration, couvent et église
4. Préparation du parc pour la période estivale : tennis, soccer, volleyball
5. Travaux à effectuer avant le 15 juillet pour le visite des Fleurons du Québec :
 - Signalisation routière : remplacement des panneaux, redressement, remplacement
 - Glissières de sécurité
 - Peinture des ponts de béton et de bois
 - Rapiécage des chemins
 - Fauchage des accotements

12.0. COURRIER

Action Loisirs Saint-Cuthbert : remerciement pour la contribution financière

M.D.D.E.L.C.C. : accusé réception du cabinet de la ministre, Mme Isabelle Melançon

13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

14.0. ADOPTION DES COMPTES

La liste des comptes a été déposée sur les tablettes du conseil.

rés. 18-05-2018

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Étienne Bertrand et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Larry Drapeau à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés. 19-05-2018

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adoptée à l'unanimité.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 30^e jour du mois d'avril 2018

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

